

LES HOMMES SONT DERRIÈRE NOUS

BRUNE

37

BRUNE

JANVIER/
FÉVRIER
2011

BEAUTÉ

*Vernis, les laques
qui flashent*

MODE

■ **Un coup de rouge**
Minuit écarlate

■ **À fleur de peau**
Très près très beau

■ **Back to Black**
Le top du noir

■ **Accessoires**
*Glamouriser
ses classiques*

Bimode 2010

*Le Togo célèbre
le style*

SANTÉ

■ **Détox, un rituel
pour reprendre
son corps en main**

■ **Prendre soin
de ses pieds**

**Soyez
irradieuse**
*avec le maquillage
tout couleur*

Dossier
*La dépigmentation,
le cancer de l'identité*

Spécial fêtes

Look Palette des
grands soirs

**Libreville, Antilles,
Paris et New York**

Une ville, des envies,
des idées, des cadeaux

Gastronomie

Les saveurs d'Obama

FRANCE METROPOLITAINE : 3 €
DOM avion : 4 €
MAROC : 40 DH
TUNISIE : 4 500 DT
AFRIQUE surface : 1 500 F CFA

BELGIQUE : 3,50 €
SUISSE : 6 CHF
AFRIQUE avion : 2 500 F CFA
CANADA : 5,75 \$ CAN
USA : 5,50 \$

M 06526 - 37 - F: 3,00 € - RD



La dépigmentation, le cancer de l'identité

Le phénomène du blanchiment de la peau s'est répandu dans le monde comme une traînée de poudre et, généralement, le rêve de « teint clair » vire souvent au cauchemar. Malgré les multiples alertes émises sur le danger d'une telle pratique, la majorité des organismes de santé publique s'en lave les mains. En Suisse, Catherine Tetteh, togolaise et cosmétologue, se bat depuis plus de dix ans contre ce fléau.

De par son métier, Catherine Tetteh est régulièrement confrontée à ce fléau, mais c'est surtout parce qu'elle est touchée dans sa vie privée que son combat est particulièrement déterminé. En effet, sa propre sœur, âgée de 56 ans, qui se blanchit depuis l'adolescence, est aujourd'hui atteinte d'un cancer de la peau, d'une infection des os et d'un sévère diabète. Toutes ces maladies sont, d'après Catherine Tetteh, les conséquences directes d'un usage constant de produits éclaircissants.

Installée en Suisse, sa sœur est suivie par de nombreux médecins qui, ignorant cette pratique dont elle s'est bien gardée de leur parler, ne font aucun lien entre les différentes pathologies dont elle souffre et les produits hautement toxiques qu'elle continue d'appliquer chaque jour.

Le déni d'une telle pratique est fréquent, car c'est un sujet tabou, les femmes qui utilisent ces produits pour « unifier » leur teint ne se considérant pas comme des adeptes du blanchiment. « Il est ainsi difficile pour un dermatologue qui n'est pas habitué à ce genre de choses de déceler l'origine

des symptômes. Les dermatologues devraient être formés à ce problème », explique l'esthéticienne.

Des produits hautement toxiques

À Genève, propriétaire de l'Institut Guerlain et chef de file de la lutte contre le blanchiment de la peau en Suisse, l'esthéticienne nous cite les trois groupes de produits utilisés pour éclaircir le teint : ceux à base d'hydroquinone (Fair & Lovely, L'Abidjanaise,

usage régulier, l'hydroquinone est cancérogène et dégrade la peau de façon quasi irrémédiable.

D'un ton révolté, Catherine Tetteh nous décrit l'effet de ces produits : « Ils ont la propriété de stopper la fabrication de la mélanine, responsable de la pigmentation cutanée. Or celle-ci protège la peau des agressions externes. Sa destruction engendre donc de très graves complications. Malheureusement, ajoute-t-elle, les inconvénients ne se présentent pas tout de suite. C'est à

Tous ces produits provoquent bien des dégâts : acné, vergetures, cancer de la peau...

H2O...); ceux à base de corticoïdes (Diprosone, Clonovate, Movate...) et ceux à base de mercure (Mekako, Trois Fleurs d'Orient, Skinguard...).

Interdite d'utilisation dans la composition de produits cosmétiques dans l'Union européenne depuis 2001, l'hydroquinone est le plus souvent remplacée par trois substances principales : l'arbutine, l'acide azélaïque et l'acide kojique. Il est donc important de savoir qu'à forte concentration et en

long terme que l'on constate que la peau devient plus foncée qu'auparavant et que des taches noires apparaissent. » Et d'insister sur le fait que « tous ces produits provoquent bien d'autres dégâts : acné, troubles de la pigmentation, vergetures irréversibles, augmentation de la pilosité, mauvaises odeurs corporelles, cancer de la peau et diverses pathologies aussi graves. Ils peuvent avoir des effets sur le système nerveux central et ■■■

A close-up portrait of Catherine Tetteh, a woman with dark skin and long, dark, wavy hair. She is looking slightly to the left of the camera with a gentle expression. She is wearing a yellow top with large, vibrant pink and red abstract patterns. A thin gold chain necklace is visible around her neck. The background is a soft, out-of-focus light color.

*Catherine Tetteh, esthéticienne
à Genève, chantre du combat
contre la dépigmentation.*

peuvent aussi déclencher des modifications du comportement ou des dépressions. Quant à la cortisone, elle dénature la peau, empêche la cicatrisation et favorise les infections. »

En Afrique, un fléau entré dans les mœurs

La partie du globe qui semble la plus touchée par ce problème est le continent africain où l'on constate que ce fléau est totalement entré dans les mœurs au mépris de ses conséquences pour la santé. Car parmi les popula-

tions qui s'adonnent à cette pratique, nombreux sont des gens pauvres qui utilisent des mixtures constituées de produits bons marchés très corrosifs. Les dégâts sur la peau noire sont de ce fait plus graves et visibles.

Maquillage au Congo et au Cameroun, *Dorot* au Niger, *Khessal* au Sénégal, *Tcha-tcho* au Mali, *Bojou* au Bénin, *Ambi* au Gabon, *Akonti* au Togo : tous ces termes désignent dans le vocabulaire de chacun de ces pays l'acte d'éclaircissement ou de dépigmentation volontaire au moyen de substances chimiques.

UN MARCHÉ MONDIAL JUTEUX

À l'heure actuelle, il est impossible de donner un chiffre, même approximatif, sur le nombre de personnes qui pratiquent le blanchiment volontaire dans le monde. En effet, l'éclaircissement témoigne surtout d'une uniformisation des critères de beauté et il n'est pas forcément un phénomène lié à l'héritage colonial ou aux discriminations.

Ainsi il touche aussi bien des femmes d'Inde, du Moyen-Orient, d'Amérique du Sud, de même que des Asiatiques et des Américaines. En 2001, par exemple, le marché japonais était estimé à 5,6 milliards de dollars tandis qu'en Chine, il a connu une forte expansion pour atteindre 1,3 milliard. D'après une étude effectuée, en 2004, par la société d'études Synovate, près de 40 % des femmes originaires de Taïwan, de Hongkong, de Corée du Sud, de Malaisie et des Philippines sont utilisatrices de cosmétiques blanchissants, tandis qu'en Inde, elles sont de 60 % à 65 % à utiliser quotidiennement des crèmes blanchissantes. Les hommes n'avaient pas de produits spécifiques jusqu'à ce que le fabricant indien de cosmétiques Emami découvre que ceux-ci empruntaient régulièrement les crèmes blanchissantes de ces dames. Il a alors lancé un produit à la spécificité toute masculine, à savoir, adapté aux peaux épaisses.

Selon des fabricants, dans certains pays africains (Sénégal, Mali, RDC, Nigeria, Afrique du Sud, Cameroun), 60 % de la population s'adonnerait à cette pratique. Ce marché draine plusieurs milliards de dollars par an et parmi les plus grands exportateurs on trouve le Nigeria, l'Afrique du Sud, la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'Asie du Sud-Est. C'est un segment tellement juteux que même de grandes marques de cosmétiques très connues (Nivea, Kanebo, Dior, Unilever) ont développé des produits pour répondre à l'attente d'une clientèle plus aisée. Le leader mondial des cosmétiques, L'Oréal (4,7 milliards d'euros au premier trimestre 2010), l'a bien compris et, au travers de certaines de ses marques, il est devenu le chef de file de la vente de crèmes blanchissantes en Asie (L'Oréal Paris White Perfect, Bi-White de Vichy, Blanc Expert de Lancôme).

En république démocratique du Congo (RDC), le docteur Francine Mbuya, dermatologue à la Clinique kinnoise, à Kinshasa, fait observer que les utilisateurs de ces produits – hommes et femmes confondus – représentent plus de la moitié de la population de la capitale (soit 5 millions d'habitants). La dermatologue sénégalaise Fatima Ly, présidente de l'Association internationale d'information sur la dépigmentation artificielle (AIIDA), a révélé au cours d'une conférence donnée en janvier 2010 qu'« une femme sur deux, au Sénégal, pratique la dépigmentation artificielle et en ignore les conséquences » (soit plus de 3 millions). Pour sa part, le dermatologue camerounais, Ngol Eitel a affirmé, en marge du 27^e Congrès des dermatologues francophones, que « le blanchiment de la peau touchait 20 % de la population camerounaise, dont une majorité de femmes et de jeunes », soit plus de 3 millions de consommatrices.

Afin de réagir contre ce phénomène, le Sénégal a interdit la dépigmentation chez les élèves des cours élémentaire, primaire et secondaire. Mais rien n'est fait contre la vente des produits à base d'hydroquinone. Or, en 2000 déjà, les spécialistes sénégalais de la peau ont appelé le gouvernement à interdire l'importation des produits éclaircissants ; une mesure qui a été prise, en 1992, en Afrique du Sud et, en 1995, en Gambie. En RDC, le ministère de la Santé publique a interdit la vente et l'usage de produits à base d'hydroquinone sur les marchés, de même que la publicité télévisée pour ces produits, mais les directives ne sont pas appliquées. Le Burkina Faso en a également interdit la publicité, mais là aussi les résultats restent mitigés, car des filières parallèles d'approvisionnement se sont développées.

Dépendances physique et psychologique

D'après Catherine Tetteh, la difficulté d'éradiquer le phénomène de blanchiment est liée au fait qu'elle constitue



une véritable « drogue », créant non seulement une dépendance physique, mais également psychologique. Le dermatologue français Antoine Petit qui anime à l'hôpital Saint-Louis de Paris une consultation pour peaux noires, est du même avis. « C'est une pratique qui relève de l'addiction, souligne-t-il. Quand on commence, il est difficile d'arrêter. Il faut une période de sevrage progressif, faute de quoi on s'expose à des complications. Sans compter "l'effet rebond" : la peau peut devenir plus foncée qu'elle ne l'était au départ. »

Malgré le fait que depuis plus de dix ans des membres de la société ci-

vile à travers le monde tentent d'attirer l'attention des pouvoirs publics et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur cette calamité, rien n'est fait pour interdire la fabrication et la commercialisation des outils du massacre. Contactée, l'institution onusienne a déclaré qu'elle « n'a pas de programme qui s'intéresse à cette pratique parce que les produits utilisés ne sont pas des produits pharmaceutiques ou des médicaments, mais plutôt des produits à visée cosmétique. » Pourtant, ce sont souvent des produits ayant une vocation médicinale et dont la prescription se fait sous ordonnance, mais qui

UN TRAFIC ORGANISÉ

La Chine, les pays de l'Union européenne et la Suisse figurent parmi les rares États qui ont interdit l'utilisation de l'hydroquinone dans les cosmétiques. Mais dans le reste du monde, ces produits ne sont pas soumis à la même législation et font donc l'objet d'un trafic persistant depuis plusieurs années, étant acheminés et vendus de manière illégale.

En 2006, les douanes du Havre, en France, ont réalisé une saisie record : 15 tonnes de crèmes et de médicaments dans deux bateaux en provenance d'Afrique. Mais Internet demeure l'outil de prédilection des fournisseurs de produits éclaircissants. Selon Swissmedic, autorité suisse de contrôle et d'autorisation des produits thérapeutiques, les produits destinés à la dépigmentation de la peau arrivent en troisième position au hit-parade des produits illégaux importés. Une opération internationale contre le trafic illégal en ligne a donc eu lieu en Suisse, en novembre 2009. Les autorités helvétiques et de 26 autres pays ont participé à cette action qui a entraîné la fermeture de 72 sites. Et dans la foulée, les autorités belges ont décidé de s'attaquer à la vente, sous le manteau, de ces produits en traquant systématiquement les vendeurs.

sont détournés de leur fonction première. Nous sommes donc face à un problème de santé publique mondiale, car la dépigmentation volontaire concerne toutes les populations. ■

**CATHERINE
FIANKAN BOKONGA**